

FORMULAIRE TYPE ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ·ES DE LA JS SUISSE LE 17 NOVEMBRE 2024

À REMPLIR PAR LE(S) DÉPOSITAIRE(S)

DÉPOSITAIRE(S)	Comité directeur						
⊠ RÉSOLUTION	☐ PROPOSITION À L'AD ☐ AMENDEMENT AUX STATUTS						
□ AMENDEMENT AU GUIDE DE RÉDACTION ÉPICÈNE □ AMENDEMENT AU BUDGET							
□ AUTRES (à spécifier) :							
TITRE	Pour la paix et la justice : halte à la politique expansionniste et génocidaire de l'État d'Israël !	N°	R3				
			(à remplir par le Comité directeur)				
DÉVELOPPEMENT							
Introduction/amorce Alors que le génocide à Gaza est en cours depuis plus d'un an maintenant, l'État israélien a commencé, le 30 septembre 2024, une invasion terrestre combinée à des bombardements indiscriminés au Liban. Ces attaques, qui constituent de graves violations du droit international, sont très parlantes sur les intentions du gouvernement israélien, et des alliés occidentaux qui soutiennent son effort de guerre.							
Description de l'attaque actuelle Les attaques israéliennes contre le Liban se sont rapidement intensifiées cet automne.							
Le 17 septembre, des bippeurs piégés ont entraîné plusieurs explosions faisant au moins 37 morts dont 2 enfants, et plusieurs milliers de blessés¹. Les preuves actuelles montrent que la responsabilité de l'attaque serait à attribuer au Mossad.							
L'État d'Israël mène aussi depuis le 23 septembre des bombardements indiscriminés dans le Sud Liban ² , mais cible aussi la capitale, Beyrouth. Les forces israéliennes légitiment leurs attaques en prétendant à l'autodéfense. Or, depuis le 24 septembre, le 80% des bombes sont							

¹ https://www.amnesty.fr/conflits-armes-et-populations/actualites/sept-choses-a-savoir-sur-les-attaques-aux-bipeurs-et-talkies-walkies-au-liban

²https://www.letemps.ch/monde/notre-quartier-a-ete-totalement-detruit-au-liban-l-exode-sous-les-bombes

israéliennes et le 95% des victimes sont causées par celles-ci. Des quartiers entiers ont été rasés par les bombes, et la population des villes entières déplacées, comme à Nabatieh. Ces bombardements de cibles civiles, accompagnés d'ordres d'évacuations inadaptés³, sont illégaux au regard du droit international.

Le 30 septembre, Israël a lancé une invasion terrestre du Sud Liban⁴, toujours en cours, et continue de bombarder de nombreuses cibles, y compris des zones densément peuplées où résident des populations civiles. Israël pratique en effet la doctrine Dahiya, qui consiste au fait de ne pas distinguer les cibles militaires des cibles civiles.⁵ Cette doctrine porte le nom d'un quartier de Beyrouth densément peuplé qui a été rasé par les bombes israéliennes en 2006 car celui-ci abritait des locaux du Hezbollah. La présence de civil·es, au contraire d'être dissuasives, est une raison de plus de bombarder la zone selon la doctrine des forces armées israéliennes. Cette utilisation de la force contre la population libanaise est la cause de l'exode de plus d'un million de libanais·es et de la mort de plusieurs milliers d'entre elles et eux.

Les crimes de guerre d'Israël dans ses opérations d'annexion sont nombreux : attaques contre les troupes onusiennes de maintien de la paix⁶ ; le ciblage de cibles non-militaires comme des institutions financières⁷; les attaques contre le personnel médical⁸ et les journalistes⁹.

Le bilan terrible en victimes humaines et en personne traumatisées et déplacées s'accompagne de la destruction de patrimoine bâti historique, comme à Tyr¹⁰.

Le but d'Israël : l'expansion territoriale

Cette invasion fait partie intégrante du plan d'annexions territoriales opéré par l'État d'Israël. L'armée israélienne avait déjà envahi le Liban en 1978 et en 1982, et tenté une invasion en 2006, lors de la guerre « des 33 jours ». Si à l'époque les invasions sont justifiées comme des « actes de défense », les ambitions expansionnistes de l'État sont claires, en parallèle des activités coloniales en Cisjordanie¹¹, illégales du point de vue du droit international, et les plans d'annexion de Gaza, et l'occupation du Golan annexé.¹²

De même qu'à Gaza, le but israélien est un nettoyage ethnique de la région, afin d'étendre son territoire ¹³ ¹⁴. La destruction du patrimoine culturel historique de la région fait partie intégrante de ce projet de nettoyage ethnique.

³ https://www.amnesty.org/en/latest/news/2024/10/lebanon-israels-evacuation-warnings-for-civilians-misleading-and-inadequate/

⁴https://www.bbc.com/afrique/articles/cn5zqkzegqvo

⁵https://fr.wikipedia.org/wiki/Doctrine_Dahiya

⁶https://news.un.org/fr/story/2024/10/1149861

⁷ https://www.amnesty.org/en/latest/news/2024/10/israel-lebanon-branches-of-hezbollah-affiliated-financial-institution-not-military-targets/

¹⁰https://www.lemanbleu.ch/fr/Actualite/Culture/Toute-la-ville-a-tremble-au-Liban-Israel-attaque-Tyr.html

¹¹ https://www.amnesty.fr/focus/occupation-israelienne-cisjordanie

¹² https://www.rts.ch/info/monde/2024/article/plateau-du-golan-trois-axes-pour-comprendre-un-peu-mieux-de-quoi-on-parle-28583158.html

 $^{^{13}}$ https://www.ohchr.org/en/press-releases/2023/10/un-expert-warns-new-instance-mass-ethnic-cleansing-palestinians-calls

¹⁴ https://www.unhcr.org/news/briefing-notes/crisis-deepens-lebanon-more-flee-syria-and-beyond-escape-bombs



Rôle de l'Occident

Dans son entreprise coloniale, l'État d'Israël n'accorde aucune valeur à la vie des populations civiles victimes de ses crimes de guerre, et ses alliés occidentaux ne remettent pas en question la justification basée sur l'idée de « légitime défense », donnant ainsi raison au gouvernement israélien.

Ces buts sont soutenus par les États occidentaux, en particulier la première puissance mondiale, les États-Unis d'Amérique, qui ont accordé en septembre un paquet d'aide à hauteur de 8.7 milliards de dollars US à l'effort de guerre israélien.¹⁵

Les principaux pays d'Occident n'ont toujours pas prononcé de sanctions à l'égard d'Israël, malgré les violations flagrantes du droit international telles que mises en évidences par l'ONU¹⁶. La situation actuelle le montre bien : le droit international n'est appliqué que s'il concorde avec les intérêts des puissances occidentales.

Les crimes israéliens doivent cesser!

Les crimes israéliens doivent cesser! Depuis trop longtemps, l'État d'Israël fait vivre la population du Levant dans la terreur, la désolation et la mort. L'invasion actuelle n'est que la continuation du projet colonial israélien d'extension de son territoire soutenu par les puissances impérialistes.

C'est pourquoi la Jeunesse Socialiste revendique et demande à la Confédération de s'engager pour :

- La fin de l'invasion israélienne du Liban ;
- Des sanctions économiques et militaires contre l'État d'Israël;
- Le procès des membres du gouvernement israélien et complices du génocide;
- Le respect de l'intégrité, la souveraineté et l'indépendance politique du Liban, conformément à la Résolution 1701 du Conseil de sécurité des Nations unies ;

Ces buts doivent être soutenus notamment par :

- La fin de la coopération avec l'armée israélienne ;
- Un soutien financier de la Suisse à la reconstruction des zones détruites et aux victimes de l'invasion israélienne ;
- L'accueil des réfugié·es et la facilitation des voies de fuites, ainsi que l'apport d'une aide humanitaire ;
- L'utilisation par la Confédération de son mandat de membre du Conseil de sécurité de l'ONU pour demander l'application de sanctions.

JUSTIFICATION (si applicable)				
	-			

 $¹⁵ https://www.reuters.com/world/middle-east/israel-says-it-has-secured-87-billion-us-aid-package-2024-09-26/\\ 16 https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2024/09/exploding-pagers-and-radios-terrifying-violation-international-law-say-un$



À REMPLIR PAR LE COMITÉ DIRECTEUR

POSITION DU COMITÉ DIRECTEUR	Accepter
JUSTIFICATION (si applicable)	

À REMPLIR PAR LA PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE

LIEU DE L'AD	Lausai	nne (DV)		DATE DE L'AD	17.11.2024	
DATE LIMITE POUR DÉPÔT	03.11.	2024		DATE DE DÉPÔT	03.11.2024	
NÉCESSITÉ D'U MOTION D'ORDI			□ 0	UI	⊠ NON	
RÉSULTAT						
□ ACCEPTÉ			□RE	FUSÉ		□ RETIRÉ
□ REFUSÉ AU PROFIT DE						
DÉTAIL DU VOT applicable)	E (si					
OUI		NON		A	BSTENTION_	
REMARQUES:						